



Mouvement des Entreprises de France  
MEDEF Ile-de-France

Appel <sup>DES</sup>  
entrepreneurs  
aux élus

**MUNICIPALES 2020**

**ÉTATS DES LIEUX**

**ET PROPOSITIONS**

**DES ACTEURS ÉCONOMIQUES**

**D'ÎLE-DE-FRANCE**

# REDONNER À L'ÎLE-DE-FRANCE

## TOUTE SON ATTRACTIVITÉ

**1<sup>ER</sup>**

Pôle économique d'Europe

La région Île-de-France, premier pôle économique d'Europe, est une région capitale qui concentre sur un espace restreint : 23 % de l'effectif salarié du pays, 31 % de son PIB, 40 % des dépenses de R&D, 32 % de ses nuitées d'hôtel, l'essentiel de ses centres de décisions.

Un pays de cocagne pourrait-on croire et pourtant ses 12 millions d'habitants se déclarent majoritairement insatisfaits de leurs conditions de vie.

**40%**  
des dépenses de R&D

Dans cette région très dense, traversée par une complexité sans pareille de flux d'hommes, de matériaux, de marchandises et de données, nombre de décisions des maires affectent la fluidité du fonctionnement des entreprises qui fournissent à l'échelle de la région les emplois, les logements, les biens et services dont ont besoin leurs administrés.

Une responsabilité particulière, qui amène les entreprises franciliennes à leur soumettre, à l'aube des élections municipales, une série de propositions pour faire de l'Île-de-France une région où il fait enfin bon vivre et travailler.

**12 MILLIONS**

**D'HABITANTS**

**SE DÉCLARENT**

**MAJORITAIREMENT**

**INSATISFAITS DE LEURS**

**CONDITIONS DE VIE**

# AVANT-PROPOS

**CE COLLECTIF D'ACTEURS ÉCONOMIQUES S'ENGAGE SUR CES PROPOSITIONS À ACCOMPAGNER LES ÉLUS LOCAUX DANS UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE DE L'ÎLE-DE-FRANCE.**

Les réflexions programmatiques pour mieux vivre, travailler, attirer des forces vives et entreprendre en Île-de-France exposées dans ce document sont présentées à l'occasion des élections municipales 2020. Elles sont issues de travaux menés en plusieurs étapes : les thèmes, sujets et propositions ont été collectées auprès des adhérents du MEDEF Île-de-France, branches et territoires. Que tous les contributeurs en soient remerciés.

Ensemble, MEDEF Île-de-France, branches et territoires, ont voulu inscrire cette démarche dans deux principes :

D'abord, celui de miser sur l'utilité du dialogue citoyen avec les candidats et futurs élus. Nous voulons contribuer au débat non seulement pour leur faire part de problèmes mais aussi pour apporter des propositions de solutions. Ces contributions et demandes, nous les posons en tant qu'acteurs du territoire et aussi en tant que financeurs des politiques publiques locales.

Ensuite, nous avons souhaité circonscrire nos réflexions et propositions aux domaines relevant réellement des responsabilités du maire qui touchent et concernent les entreprises ; ces sujets sont suffisamment nombreux et importants pour ne pas avoir à l'élargir à des débats qui concerneraient la politique nationale ou à des généralités trop faciles ou consensuelles.

# MOBILITÉS

## ÉVITER L'EMBOLIE !



La congestion des transports menace gravement l'attractivité de la région. Le constat est partagé par l'ensemble des acteurs économiques. Entreprises et salariés en subissent quotidiennement les conséquences.



**82 % DES FLUX DE TRANSPORT**

**EMPRUNENT LA ROUTE ET LES VÉHICULES INDUSTRIELS**

**OCCUPENT UN QUART DE LA VOIRIE**



### 3 acteurs politiques organisent les déplacements



**La Région** est l'autorité organisatrice des mobilités (IDF Mobilités) : transports publics des voyageurs via la RATP, la SNCF Île-de-France, les bus, nouvelles mobilités ;



**L'État** construit les réseaux d'infrastructures puis délègue leur exploitation (sauf le réseau routier national non concédé) : réseau de transport public du Grand Paris, CDG Express, autoroutes, principales routes, restrictions de circulation nationales ;



**Les collectivités locales** qui établissent des règles de stationnement, de partage de la voirie, de fermeture de voirie, d'aménagement d'infrastructures, de restrictions de circulation.

## LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ARRIVENT À SATURATION :

- Difficultés d'accès aux Zones d'Activités Economiques (ZAE) pour le personnel en travail posté, qui entraînent des pénuries de main d'œuvre ;
- Difficultés d'acheminement des matières, machines et marchandises alors que les flux logistiques ne cessent de croître : 220 millions de tonnes et 300 millions de colis doivent être transportés chaque année pour satisfaire les besoins de la population francilienne ;
- Stagnation des infrastructures routières depuis 30 ans et manque d'entretien ;
- Insuffisance de l'offre mobilière logistique, chère et mal répartie sur le territoire, avec les principales zones de consommation à l'ouest de Paris et la localisation des entrepôts à l'Est.

Alors que la région offre l'une des urbanisations les plus denses au monde (1000 habitants au km<sup>2</sup> en Île-de-France, 21 000 dans Paris intramuros), l'organisation de sa gouvernance, fragmentée en strates décisionnelles et politiques pas toujours coordonnées, concoure à la réduction de la fluidité des mobilités. A cela s'ajoutent des annonces politiques comme la fermeture ou la réduction du périphérique, que les entreprises estiment irréalistes et qui les inquiètent fortement.

“ **LA DISTANCE MOYENNE DE TRANSPORT DE COLIS EST PASSÉE DE 6 KM/COLIS EN MOYENNE À 16 KM EN 10 ANS, SOIT UN FACTEUR 3** ”

## 6 franciliens sur dix cherchent à travailler dans une autre région



Selon l'enquête 2018 de Régionsjob sur les mobilités professionnelles, 60 % des salariés franciliens voudraient quitter l'Île-de-France et l'approvisionnement de la région pourrait en être menacé : il manque déjà 5 000 chauffeurs routiers dans la région, les conditions d'exercice de la profession dans le contexte francilien s'avérant de plus en plus dissuasives.

## PROPOSITIONS

- **Créer une instance de concertation sur les mobilités franciliennes** à l'échelle de la région regroupant les principaux acteurs du dossier : la Région, la Métropole du Grand Paris (MGP), Paris, les MEDEF territoriaux, les communes et les branches professionnelles. Son rôle sera d'initier une vision globale et intégrée des enjeux de mobilité en particulier pour les décisions de restructuration et d'aménagement des infrastructures ;
- **Harmoniser les restrictions de circulation** au niveau de la région en tenant compte des contraintes professionnelles (livraison, déplacement de matériels, horaires de travail,...) et des réalités de l'offre. Aujourd'hui pour de nombreux véhicules, il n'existe pas d'alternatives en motorisation électrique, hybride, Gaz Naturel Véhicule (GNV). Par ailleurs, malgré les aides incitatives mises en place, notamment la prime à la reconversion et le bonus écologique, les coûts associés à l'acquisition de nouveaux véhicules peu polluants restent une barrière importante ;
- **Harmoniser les conditions de stationnement** à l'échelle métropolitaine (MGP) ou intercommunale ;
- **Améliorer l'accessibilité des ZAE** par les transports collectifs ;
- **Ouvrir les transports en commun 24h sur 24, 7/7** pour faciliter la mobilité des actifs ;
- **Multiplier les parkings relais à tarif réduit en périphérie** pour faciliter l'utilisation des transports en commun. De nombreux salariés, repoussés par les prix du foncier, habitent en petite couronne ou en grande couronne. Ces zones étant pour certaines mal desservies en transport en commun, l'utilisation de la voiture se révèle indispensable sur au moins une partie du trajet, pour rejoindre les gares. Mais leur fréquentation est freinée par le peu de places de stationnement et les tarifs pratiqués y compris sur les gares de banlieue ;
- **Développer le réseau de bornes de recharge électrique ;**
- **Développer le réseau d'avitaillement GNV** pour permettre une conversion des poids lourds ;
- **Développer les aides aux entreprises et professionnels** de la région pour l'acquisition de véhicules à faibles émissions et faciliter le stationnement de ces véhicules ;



## Les mesures phares



- Créer une instance de concertation sur les mobilités franciliennes à l'échelle de la région
- Multiplier les parkings relais à tarif réduit en périphérie
- Développer les aides aux entreprises et professionnels pour l'acquisition de véhicules à faibles émissions
- Ouvrir les transports en commun 24h sur 24, 7/7 pour faciliter la mobilité des actifs
- Créer des voies dédiées aux véhicules professionnels à faibles émissions

■ **Créer des voies dédiées (ou ouvrir les voies de bus) aux véhicules professionnels à faibles émissions** et permettre le stationnement gratuit à ces véhicules ;

■ **Autoriser les voies de bus aux VTC ;**

■ **Augmenter les emplacements de livraison sur la voirie ;**

■ **Développer les infrastructures routières** dont le potentiel de réduction des congestions de trafic est le plus élevé.

# **FISCALITÉ: EN FINIR AVEC LA SURCHARGE DE TAXES POUR DAVANTAGE DE COMPÉTITIVITÉ**



Les entreprises françaises détiennent un triste record : celui de la taxation. Avec un taux d'impôt sur les sociétés (IS) moyen de 32 %, elles demeurent les plus taxées au monde selon l'OCDE. A cela s'ajoute une instabilité chronique de la fiscalité locale particulièrement pénalisante pour les entreprises franciliennes.



**LES ENTREPRISES FRANCILIENNES SUBISSENT  
DES TAXES SPÉCIFIQUES SUR LES BUREAUX ET LES PARKINGS  
QUI NE CESSENT D'AUGMENTER**





Jamais les entreprises françaises n'ont subi de prélèvements aussi élevés.

Elles sont les plus taxées de l'OCDE avec un écart de 6 points de PIB soit 130 milliards d'euros.

Une étude KPMG de 2019 réalisée pour le MEDEF, souligne combien le niveau de charges sociales (36,7 % en France contre 19 % en Allemagne) et les impôts de production qui pèsent plus de 70 milliards d'euros, contre 10 en Allemagne, plombent nos entreprises. Le bénéfice d'une société française est ainsi divisé par deux par rapport à ce qu'il serait aux Pays-Bas ou en Allemagne.

**Cette fiscalité pénalise encore plus les entreprises franciliennes.** Du fait de leur taille plus importante, elles sont en effet davantage taxées. Le taux de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) par exemple, croît avec le chiffre d'affaires de l'entreprise et la contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) frappe les entreprises au-dessus d'un seuil de

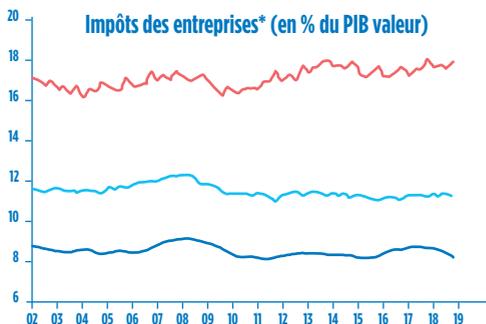
CA hors taxe de 17 millions d'euros. Les salaires versés étant de surcroît plus élevés, les entreprises franciliennes bénéficient moins des allègements de charges sociales.

Elles sont aussi les plus impactées par le versement transport et subissent des taxes spécifiques sur les bureaux et les parkings qui ne cessent d'augmenter. Cette surcharge de taxes hypothèque leur compétitivité.

Et comme si cela ne suffisait pas, les entreprises franciliennes sont frappées par une instabilité chronique de la fiscalité locale, avec la création de nouvelles taxes ainsi que des augmentations de taux arbitraires. Par exemple, en octobre 2019, la taxe sur les bureaux a été augmentée de 20 % pour les entreprises de l'Ouest parisien (Paris, Hauts-de-Seine) après 10 % en 2018.

Cette instabilité fiscale joue contre l'implantation d'entreprises internationales à l'heure où le Brexit ouvre une fenêtre d'opportunité.

## LES IMPÔTS DE PRODUCTION PÈSENT PLUS DE 70 MILLIARDS D'EUROS, CONTRE 10 EN ALLEMAGNE



— France  
— Zone Euro Hors France  
— PECO

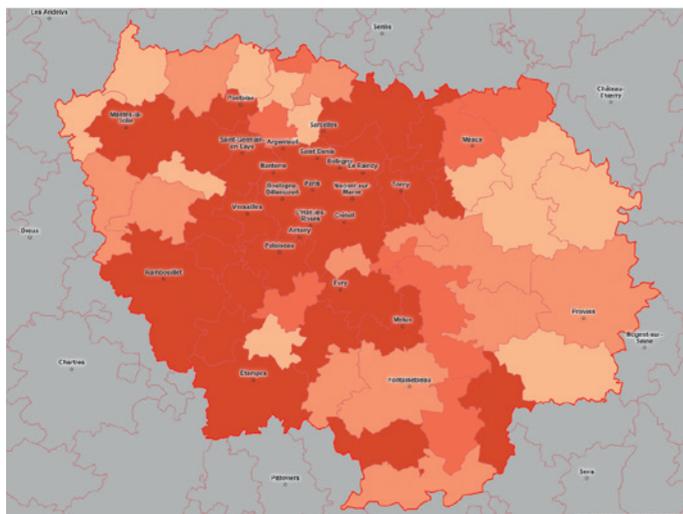
**PECO ( Pays d'Europe Centrale et Orientale )**  
Il désigne un groupe de 11 États : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovaquie.

\* Cotisations sociales + impôts sur les profits + impôts sur la production + impôts divers

Sources : Datastram, Eurostat, NATIXIS

# CVAE, EN EUROS PAR EMPLOI "PRIVÉ" EN 2017

**EPCI\***

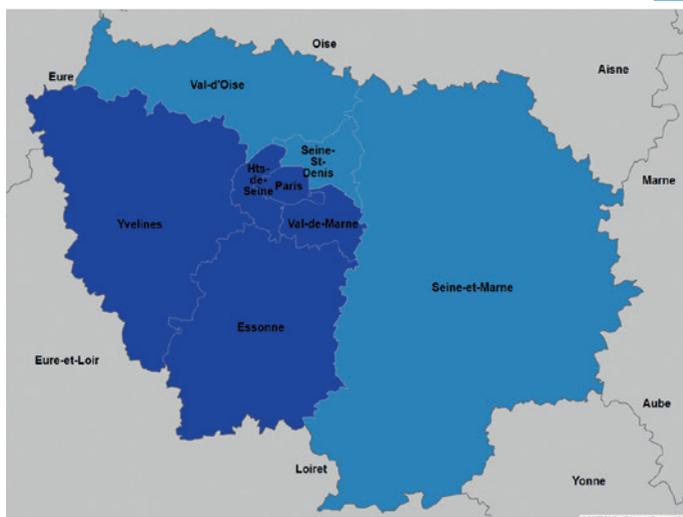


- Inférieure à 350 (0)
- 350 à 450 (11)
- 450 à 550 (12)
- 550 à 650 (8)
- Supérieure à 651 (22)

\* Travail réalisé à partir de données à la commune. Toutefois, eu égard au secret statistique, des écarts peuvent apparaître entre la somme des communes et le total public au département.

Réalisation FFB d'après données Acoiss 2017, REI 2017 et Observatoire des territoires - CGET - communes 2019.

**DÉPARTEMENTS**



- Inférieure à 500 (0)
- 500 à 600 (0)
- 600 à 700 (0)
- 700 à 800 (3)
- Supérieure à 800 (5)

France métropolitaine = 740 €/emploi privé  
Région = 1021 €/emploi privé

Réalisation FFB d'après données Acoiss 2017, DGFIP 2017 et Observatoire des territoires - CGET.

# NOS

## PROPOSITIONS

- **Appel à la modération fiscale des maires** quant aux évolutions de taux et d'assiettes dont ils ont la responsabilité :

- Taxe foncière,
- Cotisation foncière,
- Taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères,
- Versement transport.

- **Mise en place d'un dispositif pérenne pour le financement du réseau du Grand Paris** dont les coûts supplémentaires ne peuvent plus être financés davantage par les entreprises de la région :

- Profiter de la faiblesse des taux pour lancer un emprunt à très long terme par des obligations vertes et financement par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dont le remboursement sera assuré par les recettes déjà affectées,
- Récupération effective des plus-values foncières et immobilières générées par les nouvelles gares du Grand Paris,
- Fléchage d'une fraction de la taxe de séjour.



**PLUS DE TAXES SUR  
UN TERRITOIRE, C'EST  
MOINS D'EMPLOIS ET IN FINE,  
MOINS DE RESSOURCES**



### La mesure phare



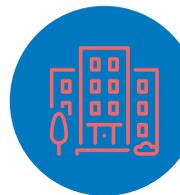
- Les entreprises franciliennes appellent les futurs élus à faire preuve de modération et de stabilité en matière fiscale, pour préserver l'attractivité de la région

# PRÉSERVER UN TISSU ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ



Si l'Île-de-France veut conserver sa place de 1<sup>ère</sup> région économique d'Europe dans les années à venir, elle doit baser sa stratégie de développement sur un tissu économique diversifié. Il n'y a pas d'économie prospère sans une industrie forte, or la part des emplois dans l'industrie ne cesse de reculer en Île-de-France.

“ **87,9 % DES EMPLOIS**  
**RELÈVENT DU SECTEUR TERTIAIRE** ”



## LA PETITE COURONNE A PERDU

30 HECTARES DE FONCIER PRODUCTIF PAR AN

ENTRE 2003 ET 2012 ””

La désindustrialisation est à l'œuvre sur le territoire francilien, comme au niveau national. En cause, le déclin de l'industrie traditionnelle et la tertiarisation rapide de l'économie par l'externalisation de certaines activités. En 1990, l'industrie francilienne représentait 18,1 % de l'industrie métropolitaine, contre moins de 14 % en 2016. La part des emplois industriels est ainsi passée de 8,6 % de l'emploi en 2006 à 7,6 % en 2017. Aujourd'hui en Île-de-France 87,9 % des emplois relèvent du secteur tertiaire.

Un déséquilibre qui risque de freiner le déploiement des innovations conçues par ses multiples centres de recherche (42,1 % de la R&D française). Comment une faculté de médecine pourrait-elle développer un robot de chirurgie en l'absence de ce tissu industriel (mécanique de précision, électromécanique, électronique, etc...) ?

Il faut préserver, voire reconstruire un milieu favorable aux usines. Il s'agit concrètement de leur trouver une place physique, tant l'immobilier de bureau, de logement, l'immobilier commercial tendent spontanément à évincer les activités productives.

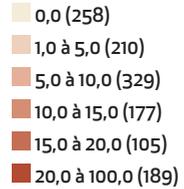
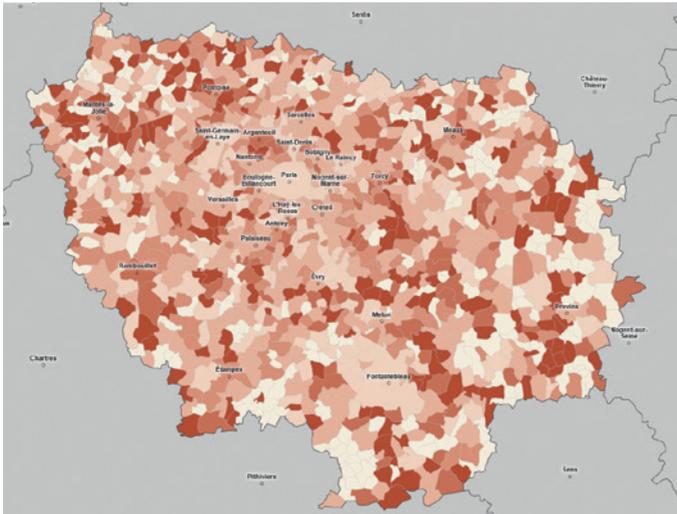
### Un redéploiement des activités sur le territoire francilien



Autrefois, les sites industriels étaient implantés de façon spontanée tout en étant proches des bassins d'emploi. Au fil des ans, les anciennes zones industrielles ouvrières de banlieue, parfois polluantes, ont laissé place à des centres d'affaires ou directionnels, mieux intégrés au tissu urbain, à l'image du quartier de La Défense ou de la Plaine Saint-Denis. Les industries traditionnelles de production, majoritaires en proche banlieue, ont quasiment disparu au profit d'activités plus orientées vers la recherche, la conception, la gestion, le commerce... Elles sont davantage disséminées en grande couronne, à proximité des réseaux de transport, où le coût du foncier est moins élevé.

# ÉVOLUTION DE LA PART DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE, 2006-2015

## PART EN 2006, EN %

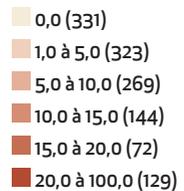
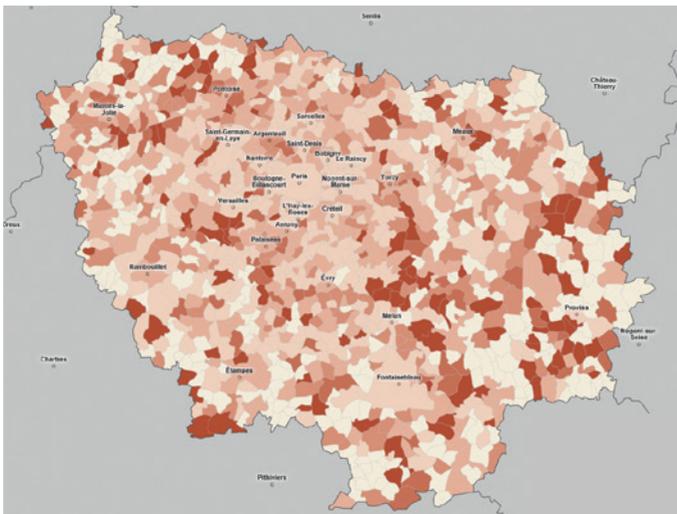


France métropolitaine  
en 2006 = 13,9 %

Région en 2006 = 8,6 %

Réalisation FFB d'après données Insee et Observatoire des territoires -  
CGET - communes 2019.

## PART EN 2015, EN %



France métropolitaine  
en 2015 = 11,0 %

Région en 2015 = 6,3 %

Réalisation FFB d'après données Insee et Observatoire des territoires -  
CGET - communes 2019.

# NOS

## PROPOSITIONS

- **Proposer une offre foncière dédiée à la production dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)**, en particulier à proximité des universités scientifiques et des centres de recherche ;
- **Développer une offre de locaux adaptés** en cofinancement avec la région dans le cadre du SRDEII.



### La mesure phare

- **Proposer une offre foncière dédiée à la production industrielle, en lien avec les centres de recherche et les universités, pour répondre aux défis de l'industrie du futur. Les besoins en foncier des entreprises industrielles franciliennes pourraient atteindre 300 hectares par an d'ici 2030. Un objectif qui réclame la mise en place d'une véritable stratégie.**

Sources : Insee et CCI Paris-Île-de-France (Chiffres clés 2019)

# DESSERRER

## LA CONTRAINTE LOGEMENT

C'est le problème majeur des salariés franciliens. La hausse du foncier et une offre insuffisamment adaptée à leurs besoins génèrent une forte insatisfaction quant à leurs conditions de vie.



**5,7 millions**  
de logements

**49,8 % de locataires**  
(40 % au niveau national)

**955 € de loyer**  
en moyenne  
(1 139 € à Paris)



**L'ANNÉE PRÉCÉDANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES,  
ON CONSTATE UNE RÉDUCTION DE 25% DANS LA  
PRODUCTION DE LOGEMENTS EN ÎLE-DE-FRANCE**



Un foncier très cher qui pèse dans les coûts de construction, une offre insuffisante de logements bien desservis par les transports en commun, un secteur locatif libre en régression du fait de l'encadrement des loyers et du développement d'Airbnb, provoquent de fortes tensions sur le marché immobilier et compliquent singulièrement la recherche d'un logement agréable à proximité de son lieu de travail.

Les salariés les plus modestes et leurs familles sont repoussés à la périphérie de la région, augmentant les temps de déplacement et provoquant la congestion des axes de circulation.

## L'urgence de réguler Airbnb

Le spectaculaire développement d'Airbnb ces dernières années a réduit le parc locatif libre destiné à la résidence principale dans les zones denses de la région. Or, comme 60 % des Français ne peuvent avoir accès au logement social, le parc locatif libre joue un rôle majeur d'absorption de cette demande et notamment dans l'accueil des jeunes dans leurs débuts professionnels. La réduction du nombre de logements locatifs libres les pousse à quitter la capitale et la région, les privant de leur potentiel de croissance.



### UN CADRE FRANCILIEN SUR DEUX SE DIT INSATISFAIT

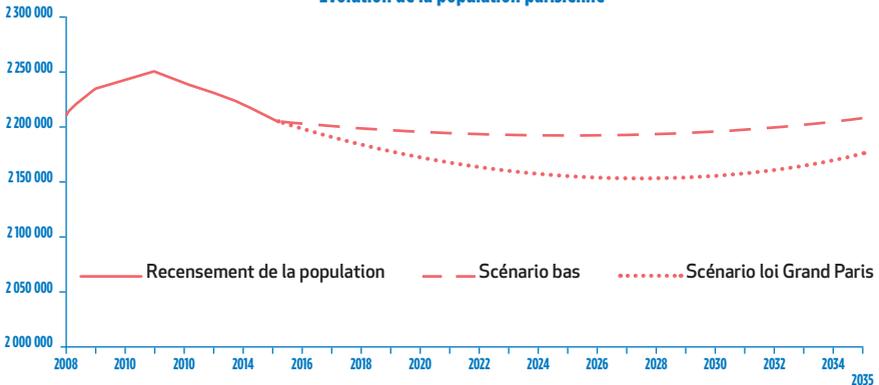
### DE SA SITUATION ACTUELLE EN TERMES

### DE LIEU DE TRAVAIL ET DE RÉSIDENCE,

### SELON UNE ENQUÊTE DE CADREMPLOI EN 2019



Évolution de la population parisienne



## PROPOSITIONS

- **Développer une densité soutenable :** reconstruire sur des friches urbaines, recomposer le tissu urbain existant, surélever quand cela est possible. Une ville dense, c'est une ville plus écologique avec moins de foncier utilisé ;
- Face à un foncier rare et cher, **libéraliser le foncier public** afin de répondre aux besoins en logements ;
- **Développer l'offre de logements intermédiaires** en faveur des salariés des entreprises ;
- **Maintenir la production de logements à un niveau élevé pour le Grand Paris** (70 000 à 90 000 logements par an) ;
- **Transformer 4 millions de mètres carrés de bureaux vacants en Île-de-France en logements ;**
- **Développer le démembrement (dissocier le foncier du bâti), notamment par le biais du bail à construction solidaire :** l'organisme Foncier Solidaire (véhicule prévu dans la loi Alur) prend en charge le foncier, l'acquéreur n'a plus que le bâti à prendre en charge ;
- **Faire appliquer par les collectivités l'exonération de taxe foncière** prévue par le Code général des impôts dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, et mettre en place (à l'image de ce qui a été fait par la Ville de Paris dans le cadre du plan Eco-rénovons Paris) des subventions pour des audits énergétiques pour encourager les rénovations énergétiques globales ;
- **Libéraliser le recours aux bâches publicitaires pour financer les travaux de rénovation énergétique.** Le financement par la recette publicitaire constituerait un formidable levier pour le passage à l'acte de réalisation des travaux, notamment pour les immeubles énergivores et permettrait aux villes d'accroître sensiblement leurs recettes par le biais de la taxe locale sur la publicité extérieure ;
- **Massifier les travaux de rénovation énergétique à l'échelle des Établissements Publics Territoriaux (EPT)** en créant des lots homogènes de bâtiments par leurs modes constructifs, et les modes de rénovation qui en découlent et proposer aux propriétaires d'adhérer à une démarche collective de travaux de rénovation énergétique en la couplant avec une proposition de tiers financement par Île-de-France Énergie. Cela permettra de réduire considérablement les coûts de la rénovation ;
- **Imposer une application stricte par le maire de la réglementation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** dans le cadre de la délivrance des opérations de construction ; et l'inciter à utiliser la totalité des possibilités de construction du PLU ;

- **Augmenter les concours financiers de l'État** aux collectivités qui construisent ;
- **Lever les contraintes architecturales** qui bloquent la surélévation en zone dense ;
- **Mettre en place des mécanismes de financement de rénovation** d'immeubles par crédit comme le faisait le Crédit Foncier ;
- **Renoncer à l'encadrement des loyers** qui entraîne une baisse de l'investissement, une dégradation des logements déjà sur le marché, et oriente les investisseurs vers les locations temporaires du type Airbnb ou a minima en indexer les plafonds sur l'inflation ;
- **Faire correspondre les surfaces de logements sociaux en fonction de l'évolution du nombre d'occupants** afin d'éviter la suroccupation ou la sous-occupation ;
- **Développer le bail mobilité** au profit des entreprises avec la garantie VISALE\* (\*caution accordée par Action Logement au locataire) ;
- **Développer le bail à construction** pour les logements sociaux à loyer intermédiaire ;
- **Intégrer le logement intermédiaire dans le quota de 25 % de logements sociaux**, en augmentant le pourcentage global, par une modification de l'article L 302-5 du Code de la construction et de l'habitation ;
- **Réguler Airbnb** en revenant à l'esprit de partage initial pour sauvegarder le parc locatif libre en réduisant la durée maximale de location à 60 jours comme à Amsterdam, cette durée permettant à une famille de valoriser son appartement pendant sa période de vacances ;
- **Autoriser la location d'une chambre unique par logement** toute l'année comme à Berlin ;
- **Instaurer un régime d'exception** pour les Jeux Olympiques de Paris (ex : autoriser tous les occupants à louer leur appartement).

## Les mesures phares

- Poursuivre sur la lancée de 2018 en construisant 70 000 à 90 000 logements par an
- Transformer 4 millions de mètres carrés de bureaux vacants en logements
- Faire appliquer par les collectivités l'exonération de taxe foncière en cas de travaux de rénovation énergétique
- Réguler Airbnb pour sauvegarder le parc locatif libre, en réduisant la durée maximale de location à 60 jours

# SOUTENIR LES ENTREPRISES FRANCILIENNES DANS LEUR DÉMARCHE RSE



En adoptant des pratiques plus éthiques et plus durables dans leur mode de fonctionnement et d'interaction avec leur environnement, les entreprises franciliennes entendent pleinement contribuer au bien-être de la société, à commencer par le territoire des communes où elles sont implantées.

“

**DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNÉES, LA RÉGION PRODUIT EN MOYENNE PLUS DE 6 MILLIONS DE TONNES**

**DE DÉCHETS RÉSIDUELS NON DANGEREUX PAR AN ”**

## Faire face à une certaine pénurie de main d'oeuvre

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP) et l'ensemble des Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI), le Grand Paris Express, les autres projets de transport en Île-de-France comme EOLE ou Charles de Gaulle Express, ainsi que les opérations de renouvellements urbains, seront moteurs de l'emploi local et l'occasion de promouvoir les métiers de la construction et des travaux publics. Mais les entreprises franciliennes sont confrontées à de fortes pénuries de main-d'oeuvre avant même que les travaux des grands projets aient véritablement été engagés. Un défi en matière de formation et de recrutement.





**20 TONNES DE MATIÈRES**

**SONT CONSOMMÉES PAR AN ET PAR FRANCILIEN,**

**EN TENANT COMPTE DES FLUX INDIRECTS**



Pour répondre aux enjeux environnementaux et aux évolutions sociétales qui initient de nouveaux usages, nous devons progresser vers une économie plus sobre dans sa consommation de matière, vers une économie où les produits ont une durée de vie plus longue, où la location, le service sont privilégiés à l'acquisition, où les gaspillages sont limités et où le réemploi, la réutilisation et le recyclage sont facilités.

L'économie circulaire répond à ces attentes, en nous obligeant à repenser nos façons de produire et de consommer. Adopter les principes de fonctionnement d'une économie plus circulaire, c'est aussi relocaliser la

production de biens et donc créer de l'activité, ce qui facilitera l'insertion des jeunes et des publics éloignés de l'emploi, notamment à travers l'action des Groupements d'Intérêt public (GIP) constitués à cet effet, telles que les missions locales pour l'emploi.

Les marges de progression sont substantielles dans tous les secteurs de l'économie. Dans le cadre de la loi de transition énergétique, la France s'est donnée pour objectif de diminuer de 30 % sa consommation intérieure de matières par unité de PIB d'ici à 2030. L'Île-de-France, parce qu'elle contribue à hauteur de 31 % au PIB national, a une responsabilité particulière dans le respect de cette ambition.

## Gestion des déchets

Les entreprises, notamment celles du BTP, sont confrontées à deux difficultés :

- Un nombre trop réduit de points de collecte de leurs déchets, qui plus est, de plus en plus éloignés;
- Un espace insuffisant pour installer des bennes aux abords des chantiers.



## PROPOSITIONS

- **Réserver du foncier dans les PLU pour la création de sites de proximité de gestion des déchets professionnels**, permettant de développer les pratiques de réemploi (économie circulaire) ;
- **Faciliter la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public** sur les espaces dédiés, notamment à la livraison pour l'installation de zone de stockage ou de tri des déchets ;
- **Lutter contre les dépôts sauvages** via la multiplication des contrôles et des sanctions et massifier le contrôle des travailleurs illégaux, souvent à l'origine de ces infractions ;
- **Faire appel aux solutions initiées par la Chimie verte**, pour dépolluer, recycler ou réutiliser et ainsi encourager l'économie circulaire ;
- **Favoriser les actions de promotion sur les métiers et sur l'apprentissage** pour tous et à tous les niveaux de formation ;
- **Reconnaître légalement l'apprentissage comme une réponse aux clauses d'insertion** dans les marchés publics locaux ;
- **Associer plus étroitement les entreprises aux actions des GIP** destinés à accompagner les jeunes en matière d'accès à l'emploi ou à la formation, pour travailler en particulier sur le savoir-être si déterminant pour réussir son insertion dans l'entreprise ;
- Dans le cadre des grands projets et des projets complexes, **réserver au minimum 25 % des marchés publics de travaux aux TPE/PME** et développer l'allotissement ;
- **Valoriser les entreprises écoresponsables** dans les choix d'attribution des marchés publics ;
- **Améliorer l'exemplarité de la commande publique** (rénovation énergétique du patrimoine, éco-matériaux, matériaux issus du réemploi, sélection des entreprises mieux-disantes, etc...) ;
- **Lutter contre les offres anormalement basses** par la mise en œuvre de méthodes de détection des dites offres.



## Les mesures phares



- Encourager la création de sites de proximité de gestion des déchets professionnels
- Lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages
- Valoriser les entreprises éco-responsables
- Réserver au minimum 25 % des marchés publics de travaux aux TPE/PME
- Faire de l'apprentissage une réponse aux clauses d'insertion

# DÉVELOPPER UN TOURISME

## À FORTE VALEUR AJOUTÉE



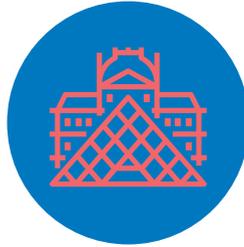
Première région touristique du monde, Paris et sa région sont confrontées à une concurrence accrue et doivent trouver un nouveau modèle à forte valeur ajoutée, pour maintenir leur position et optimiser les retombées économiques.



**AVEC 50 MILLIONS DE TOURISTES ACCUEILLIS EN 2018,**

**L'ÎLE-DE-FRANCE A BATTU**

**UN RECORD DE FRÉQUENTATION »**



Avec 50 millions de touristes accueillis en 2018, l'Île-de-France a battu, pour la deuxième année consécutive, un record de fréquentation. En affichant un chiffre d'affaires de 21,5 Mds €, ce secteur d'activité représente une véritable manne pour l'économie régionale.

Des résultats qui ne doivent pas occulter la concurrence de plus en plus accentuée de pays comme l'Espagne et inciter les professionnels à proposer une offre de grande qualité, axée sur l'expérience client et

parfaitement adaptée à l'évolution des habitudes de consommation et aux nouveaux usages d'une clientèle hyperconnectée.

La formation des salariés du secteur, notamment aux langues étrangères est à ce titre essentielle.

Autre défi de taille, faire découvrir à ces touristes toute la richesse de l'offre touristique et culturelle francilienne, quand ils restent principalement focalisés sur Paris et Versailles.



**LE TOURISME FAIT VIVRE 400 000**  
**PERSONNES EN ÎLE-DE-FRANCE**

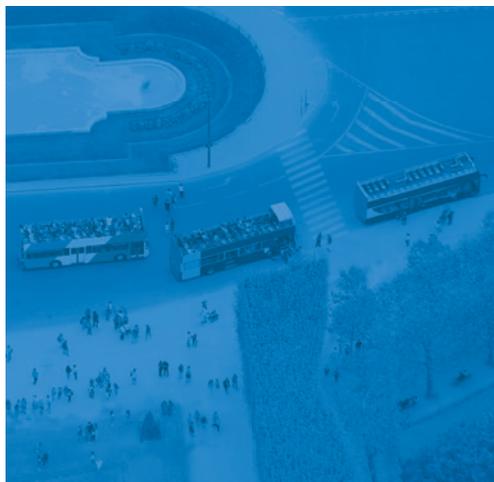


# NOS

## PROPOSITIONS



- **Développer des offres touristiques à l'échelle de la région** Île-de-France et faire jouer les synergies de parcours touristiques et thématiques ;
- **Réguler Airbnb qui favorise un tourisme quantitatif** pour rétablir une équité de concurrence en faveur de l'hébergement hôtelier, dépositaire d'un tourisme plus qualitatif et qui apporte davantage de valeur ajoutée au territoire francilien ;
- **Assurer une fluidité du transport en taxi** en zone dense ;
- **Organiser en zone dense le transport en autocar**, les conditions de leur stationnement et les points de dépose minute à proximité des hôtels et des lieux touristiques ;
- **Améliorer la propreté** des rues et des espaces publics ;
- **Renforcer la protection des touristes** contre les agressions ;
- **Développer le Wifi** à proximité des lieux touristiques ;
- **Garantir une équité fiscale entre les différents modes d'hébergements**, en particulier pour la taxe de séjour.



### Les mesures phares

- Développer une véritable offre touristique régionale associant les territoires
- Réguler Airbnb et garantir une équité fiscale entre les différents modes d'hébergements
- Développer une expérience digitale et connectée
- Assurer une meilleure protection des touristes

# REMERCIEMENTS



**Maylis ARNAULT**  
FFB Grand Paris

**Marie-Sophie CLAVERIE**  
MEDEF Paris

**Yacine L'KASSIMI**  
MEDEF

**Chantal SAMOULHAN**  
FFB IDF

**Pierre BIBET**  
FPI IDF

**Olivier GARRIGUE**  
FRTP IDF

**Gilles LE MAIRE**  
France Chimie IDF

**Jean-Luc TUFFIER**  
FFB Grand Paris

**François-Emmanuel BORREL**  
UNIS Paris IDF

**Jean-Pierre GAUMET**  
GATMARIF

**François REMOUÉ**  
MEDEF

**Yann VIGUIÉ**  
OTRE IDF

**Jean-Pierre CHEDAL**  
GNI Paris IDF

**Yves LAQUEILLE**  
GIM

**Candice ROUSSEL**  
MEDEF Seine-et-Marne

**Roland WARDINI**  
GNC Paris IDF



Mouvement des Entreprises de France  
MEDEF Ile-de-France

---

251 boulevard Pereire  
75852 Paris Cedex 17

---

01 40 55 12 50  
[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

---

